



Montreuil, le 3 novembre 2011.

Après le temps FIR des psychos :

A qui le tour?

La note datée du 17 octobre 2011 du sous-directeur des ressources humaines remet en cause le temps FIR (Formation Individuelle Recherche) des psychologues et n'a été transmise aux organisations syndicales qu'après avoir été diffusée dans toute l'administration!

Tout comme les multiples suppressions de postes, les nombreuses fermetures de structures, la cohorte de restructurations et plus récemment la création de la MJIE, cette suppression qui ne dit pas son nom du temps FIR, s'inscrit dans la mise en application de la RGPP avec pour conséquences de nous contraindre à faire toujours plus et plus vite avec toujours moins.

POUR LA CGT, ELLE CONSTITUE UNE ÉNIÈME ATTAQUE BRUTALE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE TOUS LES AGENTS AINSI QUE LA MORT PROGRAMMÉE DE LA CLINIQUE ET DE LA PENSÉE À LA PJJ.

Les arguments et les conclusions de cette note ne sont pas pour surprendre la CGT puisqu'ils étaient l'objet même des audiences syndicales et intersyndicales avec la direction de la PJJ qui se sont tenues jusqu'à l'été portant sur l'accord cadre sur la formation. Contrairement à ce qu'écrivent d'autres organisations syndicales, la CGT ne croit pas que cette décision soit transitoire en attendant d'autres négociations en fin d'année, car, dans ce cas, pourquoi tant d'empressement à agir ?

En effet, sur cette question comme sur d'autres, il n'y en a jamais eu de négociation. Tout ne fut qu'écran que fumée, l'administration faisant semblant depuis le début, l'objectif pour elle étant de faire croire qu'elle respecte les termes de la loi de juillet 2010 portant sur la rénovation du dialogue social.

Si la non reconnaissance du temps FIR est une première dans la Fonction Publique de l'État, ce recul a été expérimenté dans la Fonction Publique Hospitalière où la CGT constate que le pseudo-droit à la formation a été de fait interdit au nom des nécessités de service. Le décision politique de la DPJJ n'est que le cheval de Troie, dont d'autres administrations vont s'emparer dans les mois prochains...

La direction de la PJJ n'a qu'un seul but : récupérer du temps de psychologue (fermer des postes) pour les dédier aux seules MJIE qu'elle ne finance plus à l'Habilité. L'administration n'en est pas à une contradiction près, on le sait : d'un côté elle se désengage du civil au profit du pénal. De l'autre, en réduisant de manière drastique les financements du secteur associatif, elle s'oriente vers une prise en charge de toutes les mesures d'investigation au civil, y compris pour de très jeunes enfants. A ce rythme "d'essorage" des coûts, il est à craindre que ce soit bientôt sans ASS, sans psychiatre et sans psychologue s'il le faut... L'important sera de pouvoir désigner un bouc-émissaire en cas d'accident médiatique comme dans l'affaire « Lætitia » à Pornic pour nos collègues de la pénitentiaire!

La suppression du temps FIR nous paraît également paradigmatique de l'attaque de la pensée à la PJJ, l'administration s'acheminant inexorablement vers des prises en charge formatées et uniformisées quelques soient les mesures: Les agents étant sommés de n'être plus que des exécutants zélés et dociles, épousant les décisions de l'administration que celle-ci habille du vocable "de nouvelles orientations" alors qu'il n'est question au fond que de la mise en pièces de notre travail et de nos pratiques à tous.

Lors des audiences d'avant l'été, l'administration a justifié son attaque contre le temps FIR des psychologues en prétendant qu'il était un problème au sein de la PJJ. Pour y mettre bon ordre, les psychologues allaient désormais être présents 5 jours par semaine sur les services et l'administration, leur accorderait très généreusement de 10 jours annuels de "temps de formation personnelle", selon ses termes, sous condition de l'accord du directeur de service. Au-delà, l'échelon de décision serait les DIR mais il s'agirait alors d'arriver avec des motivations très sérieuses et un dossier en béton armé ! C'est dans ce périmètre intangible, que la

Montreuil, le 3 novembre 2011.

CGT a d'emblée dénoncé comme inacceptable, que le sous-directeur des ressources humaines a proposé d'engager les discussions avec OS sur l'accord cadre formation !

Par ailleurs, la CGT a dénoncé et continue de dénoncer la stratégie de l'administration consistant à faire glisser le temps FIR dans un champ personnel en le dénommant "temps de travail personnel", fut-il de formation. Dans un raccourci étonnant, cela lui permet en effet d'affirmer qu'à ce titre, le temps FIR ne peut pas être considéré comme s'intégrant dans le temps hebdomadaire de travail (puisque'il est personnel) ! Et d'ajouter qu'elle se prépare à fournir aux psychologues une formation spécifique conformément à la spécificité de leur profession! En somme, comme écrit dans la note, elle se propose de fournir aux psychologues du prêt à penser, ce qui est tout de même une curieuse façon de reconnaître et de respecter leur profession !

Or, comme le déclinent l'article 2 du décret du 29 février 1998 portant sur le statut des psychologues ainsi que la fiche métier, la CGT rappelle que les psychologues sont des agents de conception et ne peuvent à ce titre se laisser réduire au rang de simple exécutants ou techniciens de MJIE. Conformément à leur statut et au code de déontologie de la profession, il leur appartient de trouver tous les appuis nécessaires théoriques et cliniques à l'exercice de leur mission de manière autonome.

La CGT refuse donc cette remise en question unilatérale et pour des motifs fallacieux du temps FIR des psychologues. Il est inacceptable que l'administration dégrade les conditions de travail de ses agents en revenant sur des acquis sociaux et professionnels en vigueur depuis près de trente ans (circulaire Ezratty de 1983 sur le temps de travail des psychologues).

La CGT refuse également que l'activité des psychologues soit réduite au nombre de MJIE effectué dans l'année; l'administration prévoit à cet égard de revoir très à la hausse ce nombre en "tarifiant" ou en quantifiant précisément leur intervention ce qui lui permettra de supprimer des postes si ces quotas ne sont pas atteints.

La question des psychologues étant, pour la direction, réglée... Demain, ce seront les PT qui verront leur temps de préparation remis en cause, les Assistants Sociaux à qui on dénierait le secret professionnel, les Éducateurs à qui on refuserait la reconnaissance de la pénibilité, les Personnels Administratif auxquels on nierait la technicité ou les cadres à qui on interdirait le droit de penser au nom d'une pseudo « loyauté/soumission » ...

Au final, il faudrait, aujourd'hui, se laisser maltraiter sans rien dire, accepter de renoncer à nos statuts, à nos conditions de travail? Et demain à nos salaires, à nos retraites et à la Sécu au prétexte de la crise bancaire, comme en Grèce ou en Irlande??

Au delà des situations locales, nous appelons les équipes à faire bloc autour des psychologues pour imposer le maintien de l'actuelle organisation du travail et du temps FIR.

Nous pensons que c'est autour de cette question que doit se cristalliser la résistance à la casse de nos missions et notamment sur la MJIE qui n'est qu'un ersatz d'investigation.

Céder sur le temps FIR des psychologues aujourd'hui, c'est ouvrir la route à tous les abandons statutaires pour l'ensemble des personnels de la PJJ. C'est accepter d'être réduits au rang de simples exécutants.

LA CGT ENCOURAGE DONC LES PSYCHOLOGUES A S'ORGANISER COLLECTIVEMENT ET SYNDICALEMENT AUX NIVEAUX DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL ET NATIONAL. ELLE APPELLE A LA MOBILISATION SUR LES SERVICES ET A LUI FAIRE PART DES ACTIONS ENGAGÉES LOCALEMENT.

La CGT-PJJ va étudier avec les Fédérations de la Santé et de l'Action Sociale et des Services Publics, les actions juridiques possibles au titre de la réglementation professionnelle.

L'administration veut opposer les personnels pour les isoler et les affaiblir...Or, c'est tous ensemble que nous devons faire reculer l'administration!